



# Taxe d'Apprentissage 2010

## ANNONCE DE VERSEMENT

Vous avez décidé de verser votre Taxe d'Apprentissage 2010 à SUP'EXUP

IL EST OBLIGATOIRE DE FAIRE VOTRE VERSEMENT

PAR L'INTERMEDIAIRE D'UN ORGANISME COLLECTEUR DE TAXE  
D'APPRENTISSAGE ( OCTA ) .

➡ **N° de Siret de votre Société :** \_\_\_\_\_ **NAF** \_\_\_\_\_

➡ **Montant de votre versement :** \_\_\_\_\_ **Euros**

en barème pour la Catégorie A " niveau IV ", la Catégorie B " niveaux II et III " et pour la catégorie C " niveau I " par la règle du cumul (voir schéma au dos).

➡ **Organisme collecteur que vous avez choisi :** \_\_\_\_\_

◆ **Entreprise de +10 salariés :**

En haut du formulaire officiel N°2482, dans la rubrique " identification du destinataire " notifiez bien

" SUP'EXUP CS 60042 34137 MAUGUIO cedex" avec :

- la catégorie ( " A ", " A+B " ou " A+B+C " par la règle du cumul )

- le montant : si vous ne le connaissez pas et si vous désirez nous faire bénéficier du maximum de votre Taxe d'Apprentissage, merci de mentionner : " le maximum dans sa totalité à SUP'EXUP ".

◆ **Entreprise de -10 salariés :**

Remplir directement en ligne la rubrique prévue sur votre déclaration annuelle de données sociales (DADS)

➡ Sup'Exup est habilité de plein droit à percevoir les 48% correspondant au barème unique (A, B + C par la règle du cumul). Voir schéma au verso.

**Nous vous remercions à l'avance de votre contribution au développement de SUP'EXUP**

**DATE LIMITE DE VERSEMENT : 28 FEVRIER 2010**

Merci de nous retourner ce document :

◆ **Par courrier :**

Sup'Exup Service Taxe d'Apprentissage  
Aéroport international Montpellier Méditerranée  
CS 60042 34137 Mauguio Cedex

◆ **Par fax :**

04 99 13 63 53

◆ **Contacts :**

A Montpellier : Audrey BRUN au 04 99 13 63 46 - Vanessa ROUX au 04 99 13 63 49 - Serge NOUGAREDE au 04 99 13 63 52

A Béziers : Valérie BELLI au 04 67 36 08 42

# Taxe d'Apprentissage 2010

## Schéma explicatif

### Calcul de la taxe

Taxe d'apprentissage 2010 = 0,5 % de la masse salariale 2009

Quota => 52%

C.F.A.  
30 % Taxe Brute

F.N.D.M.A.  
22 % Taxe Brute

Barème unique 48 %

Catégorie A (ouvriers qualifiés)	Catégorie B (cadres moyens)	Catégorie C (cadres sup.)
CAP BEP Bac Pro / Tech	BTS DUT Bac+2 à +4	Bac+5 et +
40%	40%	20%

➡ Sup'Exup est habilité de plein droit à percevoir les 48% correspondant au barème unique (A, B + C par la règle du cumul)